

# Agreste Aquitaine

## Analyses et résultats

Numéro 60 - novembre 2012



### La viticulture en Lot-et-Garonne : Qualité et coopération structurent le vignoble

3<sup>ème</sup> département aquitain de par sa surface en vigne, le Lot-et-Garonne possède un vignoble de 6 400 hectares détenus par plus d'un millier de viticulteurs.

Maillant le territoire et en lien avec le terroir, la quasi-totalité des vins produits bénéficient d'un signe de qualité lié à une appellation d'origine ou une indication géographique protégée.

Production non délocalisable, elle procure chaque année près de 800 emplois directs, dont plus de la moitié à caractère familial.

La coopération viticole marque de son empreinte le vignoble. Elle rassemble les deux tiers des producteurs et des volumes produits.

Les producteurs en chais particuliers privilégient le négoce. La bouteille fait quasiment jeu égal avec le vrac.

Viticulture entrepreneuriale, patrimoniale ou de complément, tel est en 2010 le nouveau visage du vignoble lot-et-garonnais.

Jacky BONOTAUX

En 2010, en Lot-et-Garonne, une exploitation agricole sur sept possède de la vigne à raisin de cuve. Au total, un millier d'exploitations valorise un vignoble de 6 400 hectares, soit un peu plus de 2% de la surface agricole départementale.

#### Une exploitation sur deux ne commercialise pas

Particularité du Lot-et-Garonne, près d'un viticulteur sur deux ne commercialise pas le produit de sa vigne. Entretien moins de 250 hectares de vigne, ces 440 viticulteurs disposent de petites parcelles, un demi-hectare en moyenne. Pour la quasi-totalité d'entre eux, il s'agit de vigne sans indication géographique.

A l'opposé, 610 viticulteurs exploitant 6 150 hectares de vigne à raisin de cuve commercialisent ou livrent leur production à une cave coopérative. Avec plus de

5 200 hectares, les appellations d'origine protégée concentrent 85% du potentiel de production, loin devant les vins à indication géographique protégée (830 ha) ou sans (220 ha).

#### Des évolutions 2000-2010 très marquées

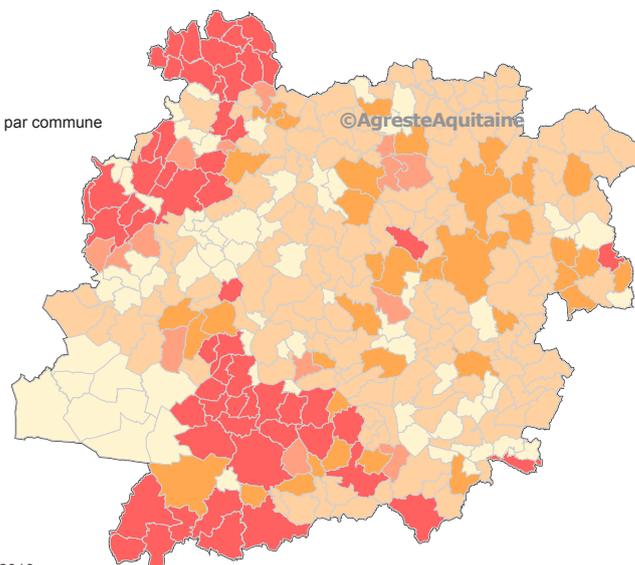
Côté effectif, commercialisant ou non, par rapport à 2000, le nombre d'exploitations viticoles se replie fortement ; plus d'une sur deux a soit disparu, soit ne possède plus de vigne en 2010. Taux de disparition deux fois plus élevé que dans le restant du vignoble aquitain.

Côté surface, le potentiel viticole se rétracte de -18% en dix ans, taux trois fois plus élevé que dans le restant de l'Aquitaine. Parallèlement, le vignoble bio progresse, multiplié par huit en dix ans. Avec près de 700 hectares en 2010, il occupe déjà le dixième des surfaces viticoles départementales.

#### Des exploitations éparées, une production concentrée

Répartition des surfaces en vigne par commune (au siège de l'exploitation)

- 20 ha et plus
- 10 à moins de 20 ha
- 3 à moins de 10 ha
- moins de 3 ha



Source : Agreste  
Recensement agricole 2010

## La coopération exclusive, les deux tiers des surfaces AOP

En 2010, 470 exploitations détenaient de la vigne à appellation. Parmi elles, près de 90% commercialisaient ou livraient le fruit de leur production à une cave coopérative. Parmi ces dernières, les trois quarts recouraient exclusivement à la cave coopérative pour vinifier leur production.

### L'essor des 20 hectares et plus

La coopération viticole marque de son empreinte le vignoble départemental. Elle s'inscrit dans une longue tradition de polyculture-élevage. Toutefois, aujourd'hui, suite aux départs par choix ou contrainte de petits coopérateurs, et après un fort mouvement de restructuration, la coopération viticole AOP lot-et-garonnaise présente un nouveau visage.

Ce changement s'appuie à la base sur des exploitations nettement plus grandes qui tirent la moyenne départementale vers le haut. Ainsi les exploitations de plus de 20 hectares regroupent la moitié de surfaces viticoles étudiées.

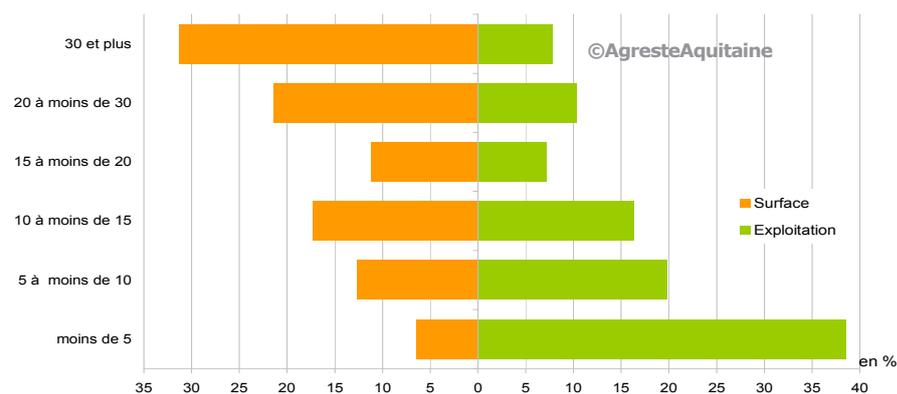
Alors que dans le restant de la viticulture aquitaine, la surface moyenne d'une exploitation en chai particulier est deux fois plus élevée que celle en cave coopérative, en Lot-et-Garonne, elles font quasiment jeu égal.

### La spécialisation s'accroît

Pour deux coopérateurs exclusifs sur trois, en 2010, la vigne représente plus des deux tiers de l'activité agricole, contre moins de la moitié en 2000. Ces derniers valorisent aujourd'hui trois hectares de vigne sur quatre. Toutefois, ne mettant pas leurs œufs dans le même panier, près

## 20 hectares et plus : moins d'une exploitation sur cinq, la moitié des surfaces

Répartition des exploitations et surfaces, par tranche, en hectares



Source : SSP - RA 2010 - Champ : Coopérateurs AOP exclusifs

de la moitié de ces viticulteurs spécialisés disposent en moyenne d'une quinzaine d'hectares de céréales et presque autant de fourrage.

Chez les autres, ceux pour qui la viticulture ne constitue pas l'activité dominante, polyculteurs-éleveurs et arboriculteurs forment l'essentiel de l'effectif.

### La forme sociétaire s'impose

Agrandissement et spécialisation s'accompagnent de transformations dans l'organisation des exploitations.

En 2010, contrairement à 2000, chez les coopérateurs lot-et-garonnais, l'exploitation individuelle n'est plus le modèle dominant. Ce type d'exploitation rassemble aujourd'hui moins de la moitié des structures et le quart du foncier viticole.

Plus la dimension de l'exploitation s'accroît, plus la forme juridique conditionne la gestion de l'exploitation. Comptez en moyenne 5 hectares pour une exploitation individuelle, 15 hectares pour une EARL et 20 hectares pour une SCEA.

Deux facteurs d'évolution expliquent en partie la mutation du vignoble. D'une part, la disparition plus marquée de l'exploitation individuelle, entre 2000 et 2010, près de deux sur trois ont soit disparu, soit été absorbées. D'autre part, l'arrivée de nouveaux dirigeants plus jeunes à la tête d'exploitations plus grandes.

### Des dirigeants plus jeunes

Plus la dimension économique de l'exploitation s'accroît, plus l'âge moyen des chefs d'exploitation diminue. Avec 52 ans de moyenne d'âge, ce ratio s'étale de 62 ans pour les petites exploitations dégagant moins de 25 000 euros de valeur de production annuelle, à 47 ans pour les exploitations dépassant un potentiel de plus de 100 000 euros par année.

Rappelons qu'au total, ces dernières rassemblent les deux tiers des coopérateurs exclusifs et plus des neuf dixièmes du potentiel de production.

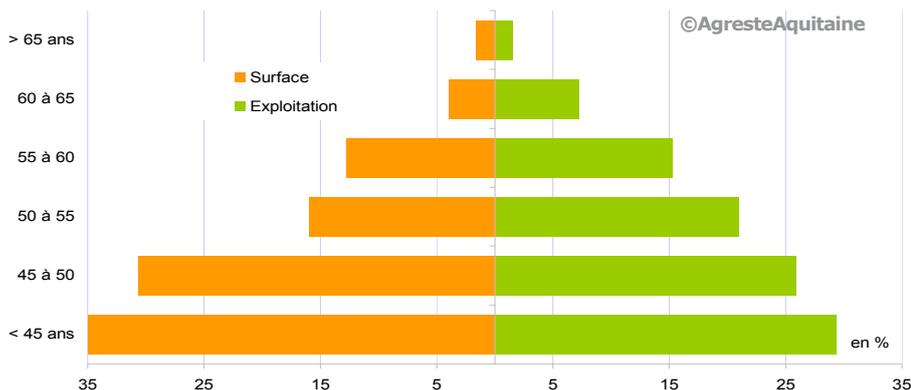
### Et qui recourt à l'emploi extérieur

La coopération viticole exclusive rassemble l'équivalent de 600 emplois directs annuels. La main-d'œuvre familiale y pourvoit aux deux tiers. Les chefs sont fortement impliqués, absorbant les trois quarts de cette dernière. Le reste de l'emploi est majoritairement occupé par des salariés saisonniers.

Ce résultat moyen masque des disparités. Ainsi, sans les grandes exploitations (520 emplois au total), la part du travail familial s'équilibre avec le salariat extérieur. Un coopérateur exclusif sur trois recourt au salariat permanent, deux sur trois font appel aux travailleurs saisonniers. Soit deux fois plus qu'en 2000.

## Pyramide des âges : une base solide

Répartition des exploitations et surface par tranche d'âge



Source : SSP - RA 2010 - Champ : Coopérateurs AOP exclusifs

## Les vinificateurs en chais particuliers AOP privilégient le vrac et les circuits longs

En 2010, une centaine de producteurs détenant 1 300 hectares de vigne AOP vinifiaient en chais particuliers. Le quart d'entre eux recourait à une cave coopérative viticole pour transformer une partie de leur production.

### Des profils de moins en moins marqués

Contrairement au recensement 2000, le profil des vinificateurs en chais particuliers diffère de moins en moins de celui des coopérateurs exclusifs.

La surface en vigne moyenne par exploitation (13 ha) demeure supérieure à celle des coopérateurs exclusifs. Mais ce différentiel s'amenuise. De 5 hectares au profit des vinificateurs en chais en 2000, il tombe à moins d'un hectare en 2010. A l'image des coopérateurs exclusifs, les exploitations de plus de 20 hectares représentent moins d'une exploitation sur cinq mais absorbent la moitié des surfaces en vigne étudiées.

Au niveau du statut, l'exploitation individuelle rassemble la moitié des exploitations, mais pour le tiers du vignoble du segment. Si la surface moyenne en vigne d'une exploitation individuelle est du double (10 ha) de celle d'un coopérateur exclusif, la surface moyenne des formes sociétaires est identique.

Au niveau de la spécialisation, pour trois exploitants sur quatre, la vigne représente l'activité principale de l'exploitation. Elle occupe les neuf dixièmes de la surface de l'exploitation.

Côté humain, la moyenne d'âge s'établit à 52 ans. Comme pour les vinificateurs exclusifs, plus la dimension économique de l'exploitation s'accroît, plus l'âge moyen du chef diminue avec toutefois des « fourchettes » plus hautes, de 65 ans pour les petites exploitations, à 48 ans pour les plus grandes.

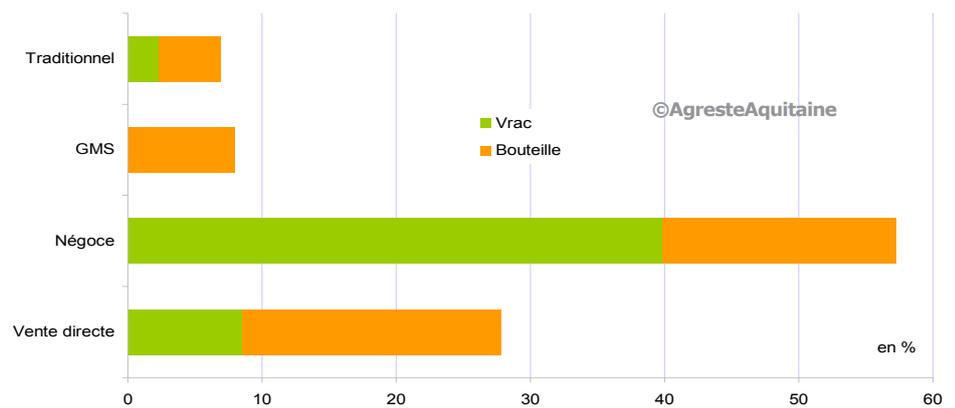
### Hormis pour l'emploi

Cependant, vinification et commercialisation étant gourmandes en main-d'œuvre, ces chefs ne contribuent qu'au tiers de l'emploi total.

Dans les grandes exploitations, assurant également les neuf dixièmes du potentiel de production, leur apport se replie, moins du quart.

## Le négoce, un interlocuteur de poids

Répartition des volumes commercialisés en chais particuliers



Source : SSP - RA 2010 - Champ : Vinificateurs en chais particuliers AOP

Chez ces dernières, en 2010, le salariat extérieur devient majoritaire. L'emploi permanent en absorbe les deux tiers en moyenne.

Le surplus de main-d'œuvre nécessaire à la vinification et la commercialisation se traduit dans les faits. Comptez 16 ETP annuels pour 100 hectares de vignes chez un vinificateur particulier spécialisé contre 8 ETP annuels chez un coopérateur exclusif spécialisé, en AOP et toujours pour 100 hectares de vignes.

### Vrac et négoce majoritaires

En 2010, en Lot-et-Garonne, à l'image du vignoble périgourdin, la commerciali-

sation en vrac demeure majoritaire (52%). Le négoce en absorbe 80%. La prédominance du vrac n'est pas l'apanage des grandes exploitations, elle reste majoritaire quelle que soit la taille des exploitations.

Négoce et vente directe font jeu égal concernant la commercialisation en bouteilles, respectivement 40% chacun. GMS et circuits traditionnels se partagent le reste.

En 2010, les circuits « courts » (vente directe ou par l'intermédiaire d'un seul intervenant) pèsent pour 43% des 57 000 hectolitres commercialisés à partir de chais particuliers.

## IGP et VSIG complètent l'offre

### IGP : des exploitations plutôt familiales

Plus d'une centaine de viticulteurs lot-et-garonnais disposant de 880 hectares de vigne à Indication Géographique Protégée (IGP) ont commercialisé ou livré leurs productions en 2010.

La moitié est spécialisée en viticulture, même si cette dernière ne représente que le tiers des surfaces agricoles de l'exploitation. Ces viticulteurs valorisent les deux tiers des surfaces en IGP du département. Les autres sont plutôt orientés vers la Polyculture-Elevage.

Chez les spécialisés, avec 12 hectares de vigne en moyenne, l'exploitation familiale (individuel et Gaec) est majoritaire en effectif comme en surface. Elle déteint sur l'emploi, aux trois quarts familial. Les chefs, à l'image des producteurs d'AOP avec 52 ans de moyenne d'âge, en fournissent la majeure partie.

L'IGP blanc absorbe les trois quarts de la production, vinifiée une fois sur deux en cave coopérative. Pour les détenteurs de chais, la commercialisation s'oriente neuf fois sur dix, sous forme de vrac, à destination du négoce.

### VSIG : une viticulture de complément

En 2010, 230 hectares de Vigne Sans Indication Géographique (VSIG) étaient exploités par une centaine de producteurs.

Pour le quart des effectifs et des surfaces, la viticulture représentait l'activité principale. Les trois quarts des surfaces restantes assurent un complément d'activité à une majorité de polyculteurs-éleveurs ou d'arboriculteurs (2 ha).

Chez les spécialisés, la surface viticole est de taille réduite, 3 hectares en moyenne. L'exploitation individuelle règne en maître (76%). Les chefs sont « expérimentés » avec plus de 60 ans en moyenne apportant la quasi-totalité du besoin de main-d'œuvre.

Au total, la vinification se partage entre chai particulier et cave coopérative, trois fois sur quatre orientée vers le rouge.

## La reprise, une affaire de famille

En 2010, 3 300 hectares de vigne étaient détenus par des viticulteurs lot-et-garonnais de plus de 50 ans. Pour les trois quarts, la viticulture est l'activité principale.

D'ici dix ans, pour certains d'entre eux la question de la succession commence à se poser.

### Une transmission patrimoniale

En fait, pour près de la moitié de ces vignobles, la question ne se pose plus. Ils connaissent déjà leurs futurs successeurs. Il s'agit là d'un des meilleurs scores enregistrés par un vignoble aquitain.

Neuf fois sur dix, ces surfaces resteront dans le patrimoine local, reprises par un membre de la famille. La quasi-totalité de ces futurs repreneurs travaillent déjà dans une exploitation agricole.

La taille moyenne de l'exploitation conditionne fortement l'avenir de ces vignobles.

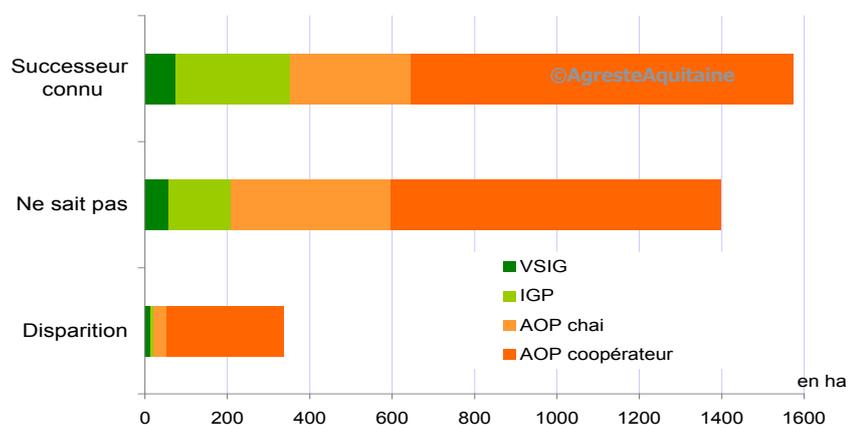
Ainsi, chez les producteurs AOP, qu'ils soient coopérateurs ou vinificateurs en chais particuliers, ceux avec repreneurs disposent en moyenne de 13 hectares de vignes, 9 hectares pour ceux dans l'incertitude, moins de 5 hectares pour les plus pessimistes.

Par type de vignoble, les producteurs d'IGP sont confiants (51%), les vinificateurs d'AOP en chais plus incertains (57%). Quant à ceux qui vinifient l'AOP en cave coopérative, les plus pessimistes (28%) tirent le moral vers le bas.

Même si pour ces 280 hectares, répartis de façon égale au sein des trois appellations, Buzet, Marmande et Duras, la disparition annoncée de l'exploitation ne signifie pas obligatoirement suppression des terres agricoles ou viticoles qui s'y rattachent.

### Une succession assurée pour près de la moitié du vignoble

Avenir des surfaces en vignes pour les viticulteurs de plus de 50 ans



Source : SSP - RA 2010

### Définitions

■ L'exploitation agricole est une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond à certains critères :

- Elle a une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales.

- Elle atteint une certaine dimension, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache ou 6 brebis mères ...).

- Sa gestion courante est indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirene ou d'un identifiant de demande d'aide de la Politique agricole commune, présume de l'indépendance de gestion.

■ SAU : superficie agricole utilisée. Elle comprend les terres arables, la superficie toujours en herbe (STH) et les cultures permanentes.

■ Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la **production brute standard** (PBS). Ces coefficients résultent des valeurs moyennes sur la période 2005 à 2009. La PBS décrit un potentiel de production des exploitations et permet de les classer en « moyennes et grandes exploitations », quand elle est supérieure ou égale à 25 000 euros, en « grandes exploitations » quand elle est supérieure ou égale à 100 000 euros.

La contribution de chaque surface ou cheptel à la production brute standard permet également de classer les exploitations selon leur **orientation technico-économique**.

■ L'unité de travail annuel (UTA) permet de cumuler les différents temps de travail. Cette unité correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an.

#### \*Avertissement :

Au moment du recensement agricole 2010, le Brulhois n'avait pas encore obtenu l'AOC.

© AGRESTE  
2012

Prix : 2,50 €



Cette publication est disponible à parution sur les sites internet de la statistique agricole : <http://agreste.agriculture.gouv.fr> et de la DRAAF Aquitaine : <http://draaf.aquitaine.agriculture.gouv.fr>

## Agreste : la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt  
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale  
51, rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX  
Tel : 05.56.00.42.09 - Fax : 05.56.00.42.90  
Courriel : [contact.srise.draaf-aquitaine@agriculture.gouv.fr](mailto:contact.srise.draaf-aquitaine@agriculture.gouv.fr)

Directeur Régional : Hervé DURAND  
Directeur de publication : Jean-Pierre MORZIERES  
Composition - Impression : SRISSET Aquitaine  
Crédit photo ©Photothèque MAAF  
Dépôt légal à parution - N° CPPAP : 2250 AD - ISSN : 1283 - 5412